



Saint-Pierre de Chartreuse

Journal Municipal

Printemps-été 2013



**Une Sculpture
pour
Mollard-Bellet
Page 4**



Commune
adhérente



Mairie de Saint-Pierre-de-Chartreuse
www.saintpierredechartreuse.fr
accueil@saintpierredechartreuse.fr
Tél. 04 76 88 60 18

La vie communale



Le mot du Maire

Depuis un an, nous travaillons à la mise au point et à la préparation de projets pour le bien public :

- Le permis de construire de la salle de restauration scolaire, après l'avis des services de l'Etat, a pu être signé ;
- La consultation pour la construction du nouveau Centre Technique Municipal vient d'être lancée et la subvention du Conseil Général obtenue au taux maximum pour Saint Pierre de Chartreuse de 33%, lors de la conférence territoriale du 3 juillet 2013 ;
- La reconstruction du réseau d'assainissement des Essarts est en cours.

Dans le domaine du développement touristique :

- Saint Pierre de Chartreuse est classée station touristique depuis 2010, et station classée de tourisme depuis 1938 (anciennement dénommée station climatique). Ce classement doit être renouvelé avant la fin de l'année 2013. Nous travaillons avec l'Office du Tourisme et le Cabinet Orex Loisirs à l'établissement du dossier nécessaire. Ce point est important car différentes subventions sont calculées sur la base de 1600 habitants et non pas des 1030 habitants recensés. Saint Pierre de Chartreuse est la seule station du massif à détenir ce classement ;

- La subvention de l'Europe pour la station de BMX (420 000 Euros) à La Diat vient d'être obtenue. Nous travaillons avec la Fédération Française de Cyclisme, l'Union Cyclisme Internationale et la Préfecture à l'établissement du Cahier des Charges. L'objectif n'est pas, comme initialement prévu, de construire un stade olympique, mais une piste avec deux niveaux de difficultés permettant de l'ouvrir au plus grand nombre, aux enfants de Chartreuse et à tous les clubs cyclistes des agglomérations de Grenoble, de Chambéry et du Pays Voironnais, ainsi qu'aux scolaires avec l'aide de la Région.

- Le trail est maintenant bien en place et nous avons accueilli cette année, avec succès, la 24^e édition du Grand Duc. D'autre part nous poursuivons l'entretien des chemins de randonnée.

En matière de ski :

- Une collaboration avec Sarcenas et Le Sappey dans le cadre du SIVOM de Chamechaude a permis de démarrer la construction du stade de biathlon. Les Championnats de France minimes en février furent une réussite. En 2014 sont prévus les Championnats de France cadets ;
- Pour le ski alpin, avec une gestion rigoureuse, nous avons pu remettre à niveau l'état des installations, dégager une marge d'autofinancement et, avec la neige de cette année, réussir dans la sérénité la saison 2012-2013. Grâce aux subventions de l'Etat, du Conseil Général et de la Communauté de Communes Chartreuse Guiers, nous allons engager la modernisation du Planolet avec la construction du télésiège des Fraisses. Ainsi, le domaine skiable du SIVU aura véritablement trois portes d'entrée et la piste des Fraisses retrouvera son lustre d'antan.

Dans le domaine culturel :

Le point d'orgue de l'été fut évidemment les Rencontres Brel, toujours plus professionnelles. Merci au Président sortant, qui a fait en 26 ans d'une manifestation de village, un festival reconnu dans toute la région Rhône-Alpes et même plus loin.

Mais c'est le moment des vacances, je souhaite à tous un bon repos et un bon séjour à tous ceux qui ont choisi la Chartreuse comme lieu de villégiature.

Le Maire,
Yves Guerpillon

Naissances

Gaëtan VIDAL,
fils de Florent VIDAL et Fanny ARNOUX,
le 23 mai 2013

Jessica VENTURA,
fille de Franck VENTURA et d'Elodie GRZELAK,
le 30 mai 2013

Daphné ROSSI,
fille de Frédéric et de Claire SAHUC,
le 2 Juillet 2013

Mariages

Romain BARNAVE et Mélanie PORFIDO
le 29 juin 2013

Décès

Francis SIMON
le 22 avril 2013
Guy MONTAGNAT
le 5 mai 2013
Louis MOLLARET
le 13 juillet 2013

Charmant Som Gym

La représentation de fin d'année de l'Association Charmant Som Gym a eu lieu le samedi 8 juin sur le thème d'Alice aux pays des merveilles. La première partie était consacrée à la gym éveil et à la danse des adultes sous la houlette de Françoise, professeur d'éducation physique. La deuxième partie avec les élèves en danse moderne jazz dirigée par Angelina Allias, professeur de danse. Les membres de l'association remercient sincèrement la mairie, l'office de Tourisme, radio couleur Chartreuse ainsi que tous les bénévoles pour leur aide.



Gym éveil 4 et 5 ans



Danse Jazz

Subventions aux associations

Le 2 avril 2013, le conseil municipal a procédé à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2013. Le montant des subventions 2013 est égal à celui de 2012.

**Forum des Associations
le 07-09-2013
Inscription en Mairie**

| ASSOCIATIONS | MONTANTS |
|--|---------------------|
| A.D.M.R | 6000.00 € |
| Artistes de Chartreuse | 1000.00 € |
| Crèche de St Laurent du Pont | 1600.00 € |
| Crèche Fées et Lutins | 24 000.00 € |
| Club des Sports | 1000.00 € |
| C.L.S.H Curieux de Nature | 2000.00 € |
| Charmant Som Gym | 500.00 € |
| D.D.E.N | 30.00 € |
| Fédération Française Montagne et Escalade | 153.00 € |
| L'Éphémère « Rencontres Brel » | 10 000.00 € |
| L'Éphémère « Animations de rue de Dimanche » | 3500.00 € |
| Les Amis de l'Église de Saint Hugues | 1000.00 € |
| Office de Tourisme | 70 000.00 € |
| Pic Livres | 800.00 € |
| Radio Couleur Chartreuse | 1524.00 € |
| Sou des Ecoles | 1000.00 € |
| TOTAL | 124 107.00 € |

(D.D.E.N : Direction Départementale de l'Éducation Nationale)

Conseil Municipal du 5 mars 2013 :

Décision de demander une subvention exceptionnelle de 5000 € au Ministère de l'Intérieur pour la réalisation des travaux de construction du restaurant scolaire, acceptation des propositions de l'ONF pour le martelage des coupes et la destination des produits, augmentation des tarifs de la part communale du prix de l'eau à compter du 01/07/2013, (sans changer le prix total de 2011), du tarif d'occupation des terrasses pour les bars, restaurants et commerces à compter du 15/04/2013, du tarif de la cantine et de l'accueil périscolaire à compter de septembre 2013.

La vie communale



Une Sculpture pour Mollard-Bellet

« Pour cette quatrième édition d' "Un artiste une Œuvre, un Hameau", à St Pierre de Chartreuse, après La Coche en 2010, Brévardière en 2011, Les Guillets/Les Revols en 2012, c'est le hameau de Mollard-Bellet qui accueillait cette année le sculpteur hongrois **Attila Rath Geber**.

Sa sculpture, issue d'un bloc de marbre blanc de 2,8 tonnes, ne représente pas quelque chose, mais si l'on prend le temps de s'arrêter ... pour la regarder ... pour l'observer ... longuement ... sur toutes ses faces, votre œil finira par retenir une forme, une ligne, un détail et là s'établira alors une sorte de dialogue silencieux entre elle et vous ... entre la sculpture et votre culture ... alors vous vous mettez à imaginer, à rêver, à penser, à ressentir, peut-être de la surprise dans un premier temps, puis

de l'intérêt ... ou de l'inquiétude ... ou de l'admiration ou peut-être, je ne l'espère pas, de la frustration ou pire de l'indignation ...

Mais cette sculpture a un tel potentiel esthétique qu'elle ne devrait laisser personne indifférent. De ce monolithe minéral, l'artiste a créé une sculpture ayant une dimension vitale, par sa position, par ses formes, ses perforations et ses excroissances... d'autant plus intense que les vents, la pluie, le soleil pourront la pénétrer, la traverser pour s'y mêler ou s'y confronter.

Une sculpture dans un hameau c'est une note qualitative qui enrichit la vie de ce dernier, comme chacun peut le faire dans sa maison en accrochant une peinture ou une photographie au mur de son salon ...

Nous remercions chaleureusement l'équipe des employés communaux qui a préparé très consciencieusement le socle sur les ruines de l'ancien four à pain, qui est intervenue à plusieurs reprises pour tourner ou retourner le bloc, mais aussi les bénévoles et les habitants du hameau qui ont assurés hébergements et restaurations ainsi que les restaurateurs de St Pierre, sans oublier le Député de la circonscription François Brottes, le Conseil général de l'Isère et enfin la société MTBM.

Il reste un dernier bloc de marbre aux Egaux... quelle sera la suite de cette action de l'Ephémère dans notre commune en 2014 ? Tout dépendra de l'heureuse conjugaison entre le projet de la commission sculpture de l'Ephémère et les souhaits des Chartroussins population et élus. »

Maurice Gonnard



Conseil Municipal du 2 avril 2013 :

Approbation des tarifs, des dates et horaires d'ouverture des équipements de l'Espace de Loisirs de La Diat, décision de lancer un appel d'offres pour la gestion du mini-bar, approbation des conventions de passage avec les propriétaires pour parcours vtt, approbation du budget annexe de la forêt, de l'eau et de l'assainissement et du budget principal, aucune modification des taux des impôts locaux, répartition individuelle de l'enveloppe des subventions aux associations.



Fête des Vieux Métiers : les rapaces en vedette

Ce fut la 8^{ème} édition de la fête des vieux métiers organisée par l'Office de Tourisme le dimanche 2 juin dernier.

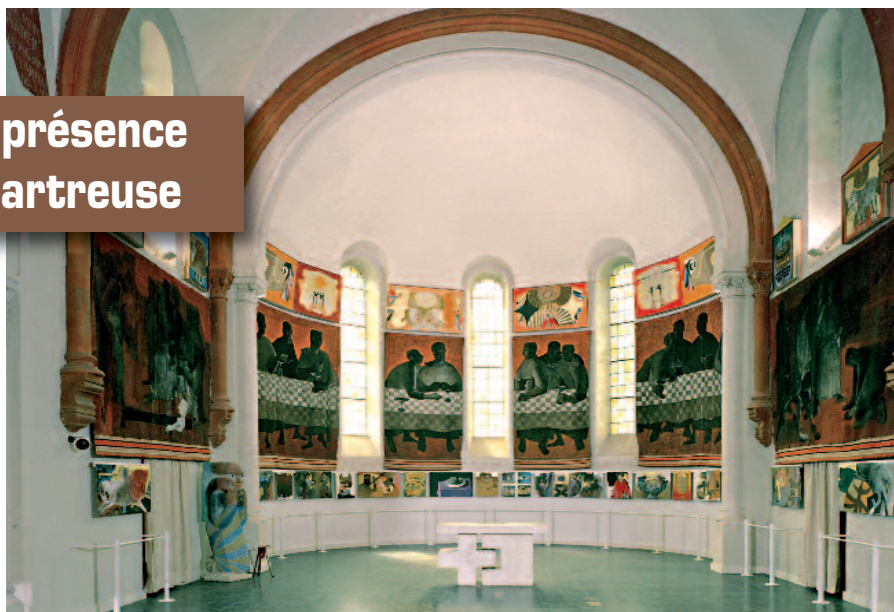
L'association Georges Antonin, en costumes d'époque (1900), les dentellières de l'ADMAT (Atelier Danses Musiques Arts Traditionnels) de Crolles se sont déployés dès le matin avec de nombreux stands qui ont ravi petits et grands partis à la découverte des métiers d'antan comme le rémouleur, la fileuse, les scieurs de long. Mais l'attraction du jour a été sans aucun doute le spectacle de fauconnerie proposé par l'association « **Les Aigles du Léman** » venue de Sciez en Haute-Savoie avec six rapaces.

Arcabas : 60 ans de présence à Saint-Hugues-de-Chartreuse

En 1953, Arcabas peignait le premier bandeau qui orne l'église Saint-Hugues-de-Chartreuse.

Peintures, vitraux, tabernacle et autel sculptés, incrustations dans le sol, portes cloutées : cette œuvre réalisée en trente-huit années d'enthousiasme créateur révèle un lieu pastoral inspiré, à l'usage des croyants autant que des incroyants.

A l'occasion du soixantième anniversaire de l'œuvre du peintre Arcabas à Saint-Hugues-de-Chartreuse, le musée d'art sacré contemporain a organisé une série de manifestations culturelles ouvertes au public. Le 8 juin, Isabelle Pirot, fille du peintre témoignait de ses années chartroussines tandis que François Boespflug, dominicain, spécialiste d'iconographie chrétienne animait une conférence sur le thème « **Arcabas**



et l'art sacré au lendemain de la seconde guerre mondiale ».

Une exposition dans la sacristie, des maquettes, dessins préparatoires, ainsi que des photos prêtés par l'artiste et la mairie a été inaugurée dans la sacristie. Cette évocation est visible tout l'été. Un ouvrage a été publié mettant l'accent sur la rencontre singulière d'un prêtre en charge de la

paroisse, l'abbé Truffot, d'un maire, conseiller général, Auguste Villard, et d'un jeune peintre inconnu de 25 ans. Cette journée a pris fin avec un concert exceptionnel : Le quatuor de la fin du temps d'Olivier Messiaen.

Tout l'été s'écoule au gré de rencontres, de visites guidées thématiques et d'ateliers pédagogiques.

Conseil Municipal du 6 mai 2013 :

En préambule de la réunion, l'Association l'Ephémère a présenté le bilan des Rencontres Brel 2012 et le programme 2013. Approbation du dossier de subvention pour la salle de restauration scolaire, pour le centre technique municipal : autorisation pour le dépôt du permis de construire, approbation du plan de financement et demandes de subventions. Approbation de la convention avec le centre social des pays du Guiers : programme PRODEPARE. Candidature de Mme Brigitte MIUZET retenue pour le mini-bar. Fusion des communautés de communes Chartreuse Guiers, des Entremonts et de Mont Beauvoir : acceptation de la dénomination de « communauté de communes Cœur de Chartreuse », du siège de la communauté et de constituer un conseil communautaire à 40 membres, demande de modification de la répartition des sièges entre communes en coordination à Saint Laurent du Pont. Acceptation du renouvellement des conventions avec le cabinet NICOT pour le SPANC.

La vie communale

24^{ème} Grand Duc, Ultra Trail de Chartreuse

De cette 24^{ème} édition de l'Ultra trail Grand Duc de Chartreuse, une des courses les plus anciennes du calendrier trail, on retiendra un record de participation, notamment au niveau de l'épreuve individuelle qui a attiré 350 coureurs au départ de St Pierre en Chartreuse, venus affronter un parcours, nouveau comme chaque année ici, long de 80kms et accumulant 4900 mètres de dénivelé positif.

Les visages et les jambes des coureurs, souvent marqués à l'arrivée, racontaient aussi la difficulté technique du parcours qui passait par de nombreux sommets mais aussi les petits sentiers très techniques de la forêt. La pluie tombée la veille avait rendu certaines portions très glissantes et la boue venait maculer les tenues.

A l'instar de nombreux arrivants, Benoît Laval affichait un visage à la fois heureux et fatigué quelques secondes après avoir fran-



Crédit photo : TerraTrail

chi la ligne d'arrivée en vainqueur, au bout de 10h10 d'efforts et quelques secondes devant son premier dauphin, Denis Beaudoin, qui avait jusque-là fait presque toute la course en tête.

C'est en effet après une fin de course intense et menée de sa foulée de maître tacticien que Benoît a pu prendre un léger avantage dans les derniers kilomètres après avoir longtemps pointé à la quatrième place. L'effort fourni pour refaire son retard

et creuser un tout petit écart se lisait clairement dans la fatigue dépeinte par le vainqueur au ravitaillement d'arrivée.

Un esprit de convivialité et d'engagement sportif qui se retrouve largement dans le sourire des participants de ce **Grand Duc** et qui sera encore à l'honneur lors de la prochaine édition, qui s'annonce exceptionnelle pour le 25^{ème} anniversaire de cette grande classique!

Participation citoyenne avec la gendarmerie



Réunion publique
du 06/07/2013

Pour ne pas connaître la vague de cambriolages de l'année précédente, le samedi 6 juillet dernier, la mairie en collaboration avec la gendarmerie a organisé une réunion publique pour informer les habitants et mettre en place avec eux une participation citoyenne.

Il s'agit de créer un réseau de solidarité de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même hameau. Le dispositif doit permettre d'aler-

ter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Evidemment, ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie ou d'épier son voisin.

Lors de cette réunion, les gendarmes nous rappellent que la sécurité est un enjeu et qu'ils ont besoin de l'aide de la population. La gendarmerie de Saint Laurent du Pont compte 9 militaires pour 12000 habitants,

ils ne peuvent donc pas être de partout. Penser à verrouiller les portes de maisons, de garages, de voitures, prévenir ses voisins en cas de départ en vacances, ou tout simplement modifier ses habitudes sont des choses essentielles à votre sécurité et à celles de vos biens.

Nous vous informons qu'il y a un référent sur St Pierre de Chartreuse. Pour tous renseignements vous pouvez contacter M. CORBERAND Gilles, retraité de la gendarmerie, au 06 80 60 30 33.

Conseil Municipal du 10 juin 2013 :

Approbation concession de ramassage de champignons avec Mr Boluda Nadal proposée par l'ONF, approbation de la convention tripartite pour l'organisation du Centre Aéré de cet été, approbation de la convention avec l'Etat et le CG38 pour la numérisation du POS et tirage au sort des jurés d'assises pour 2014.

Les Activités sportives



Le Parc Acrobatique Forestier « La Forêt d'Émeraude » :

Ouvert de 11h (premier départ) à 17h (dernier départ).

Tous les jours : du 06/07/13 au 01/09/13,

Les week-ends : du 02/09/13 au 30/09/13

Tél. 04.38.86.91.94

laforetdeveraude@gmail.com

La Piscine :

Ouverte du 06/07/13 au 25/08/13 de 11h à 18h.

Cours de natation, de crawl et d'aquagym : inscription à la piscine

Tél. 04.76.88.60.47

Le Tennis et Mini-Golf :

Pour réserver, s'adresser à la forêt d'Émeraude ou à l'Office de Tourisme (hors saison).

Sur place également : Skate parc, parcours de santé, jeux d'enfant, terrain de boules, aire de pique-nique.

Le « Chartreuse Bike Park » :

Ouvert à tous, l'accès au « Chartreuse Bike Park » de la Diat est gratuit.

A ce jour, il comprend :

- Un grand espace VTT-Trial de 5 zones : « Débutante », « Roc », « Wood », « Artificielle » et « Dual »,
- Un parcours découverte et une boucle de 2 kms pour les plus confirmés,
- Un Short Track.

Les engins motorisés sont interdits sur le Bike Park.

VTT & Vol libre :

Accès au site VTT et à l'aire de décollage de la Scia avec le télésiège de la Combe de l'Ours.

Ouvert du 07/07/13 au 26/08/13 le dimanche et lundi de 10h30 à 17h, du 31/08/13 au 20/10/13 le samedi et dimanche de 10h30 à 17h.

RAPPEL : Taxe de séjour

La taxe de séjour, appelée aussi « taxe de saison » a été instituée par la loi du 13 avril 1910. Elle était alors exclusivement réservée aux stations hydrominérales et climatiques. Son institution résultait de la nécessité de moderniser les villes d'eaux afin de retenir une clientèle touristique attirée par le confort des stations étrangères et de faire participer le touriste au financement de ces dépenses.

Tantôt facultative, tantôt obligatoire, la taxe de séjour n'a cessé d'évoluer. Elle est maintenant obligatoire.

L'article L. 233-31 du Code des communes prévoit que « la taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui n'y possèdent pas une résidence pour laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation ».

La taxe de séjour concerne les personnes séjournant dans les hôtels, les chambres d'hôtes, les villas et meublés, les terrains de camping ainsi que celles séjournant dans les maisons d'enfants pour cures thermales, les hôpitaux thermaux, les maisons de convalescence, les centres familiaux de vacances, les gîtes ruraux privés, les gîtes communaux, etc.

La taxe de séjour est applicable, quelle que soit la nature de la location entre le logeur et le logé, à titre onéreux comme à titre gratuit.

La taxe de séjour est établie sur la personne logée qui, le cas échéant, peut bénéficier d'une exonération ou d'une réduction et non pas sur la nature de l'hébergement.

En application de l'article R. 233-48 du Code des communes, le conseil municipal peut décider des réductions ou exonérations consenties. Il n'appartient pas au logeur d'apprécier si leurs clients peuvent ou non bénéficier d'une exonération. Le pouvoir d'appréciation appartient exclusivement au maire.



En raison de leur rôle d'intermédiaires dans le cadre du recouvrement de la taxe, les logeurs sont soumis à un certain nombre d'obligations, tant en ce qui concerne le recouvrement de la taxe que la tenue de documents relatifs aux sommes perçues. Ces obligations s'imposent à l'ensemble des logeurs, qu'ils soient professionnels ou occasionnels louant tout ou partie de leur habitation personnelle.

En vertu de l'article R. 233-45 du Code des communes, le tarif de la taxe de séjour doit être affiché et la taxe de séjour doit obligatoirement figurer sur la facture remise au client. Le logeur a l'obligation de percevoir la taxe de séjour.

Sur la commune la période d'application annuelle va du 1er octobre au 30 septembre. La collecte de cette taxe est assurée par l'Office de Tourisme, pour le compte de la commune. Le 1er acompte de 50% de l'exercice antérieur doit être effectué par le logeur le 30 avril. Le solde (accompagné de l'état récapitulatif) doit être versé, au plus tard, le 31 octobre.

Pour toutes les communes touristiques (comme Saint Pierre de Chartreuse) engagées dans des politiques de valorisation et de promotion de leur territoire, la taxe de séjour constitue un instrument essentiel pour financer le développement du tourisme. Mais la collecte de la taxe de séjour reste très en dessous des niveaux théoriques escomptés. Aussi le Conseil Municipal fait appel à votre sens de l'intérêt général pour assurer avec rigueur la collecte de cette taxe en expliquant à vos clients que son objectif est de leur assurer le meilleur accueil.

L'Office de Tourisme est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour accompagner les logeurs dans leurs démarches.

Domaine skiable Saint Pierre de Chartreuse / Le Planolet

Au total les recettes équilibrent les dépenses (exploitation + investissement).

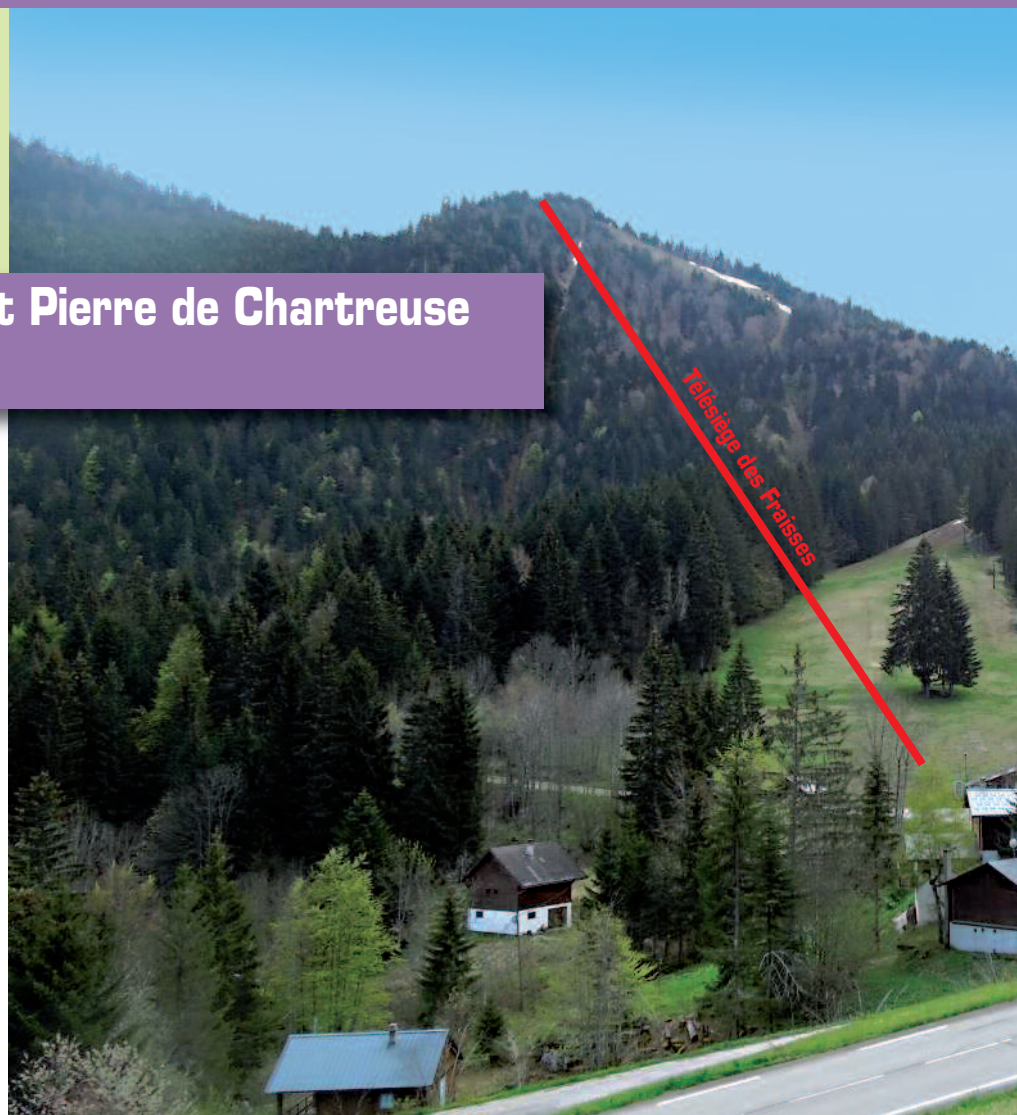
Ce montant est au compte administratif de 2012 de 2 700 000 € et au budget 2013 de 4 020 000 €. Cet écart traduit les bons résultats de la saison 2012-2013 et l'effort d'investissement engagé pour rénover le Planolet.

Ainsi l'offre du domaine skiable sera améliorée par la création du front de neige du Planolet et la construction du télésiège des Fraisses. En parallèle la grande visite du télésiège de la Scia s'accompagnera d'une augmentation du débit par l'ajout de sièges supplémentaires.

Les comptes de la saison 2012/2013 reflètent les économies d'exploitation et la gestion rigoureuse, tout en maintenant l'accès du domaine skiable par le Planolet, la Combe de l'Ours et le village 7j/7j.

Les charges de personnels (50 personnes en saison) ont bien été maîtrisées ; la masse salariale est ainsi donc passée de 45 % des recettes à 33 %. C'est le ratio constaté dans les autres stations qui permet de dégager un volume suffisant d'autofinancement.

Mais cet équilibre est fragile, nous devons réussir à augmenter le chiffre d'affaires par des actions volontaristes de marketing : mieux se faire connaître, allez chercher les clients... En effet en comparant avec les autres stations, Domaine Skiable de France relève pour Saint Pierre de Chartreuse un chiffre d'affaires de +18% par rapport à l'année dernière (mais de -15% en dessous de la meilleure année) alors qu'il est relévé :



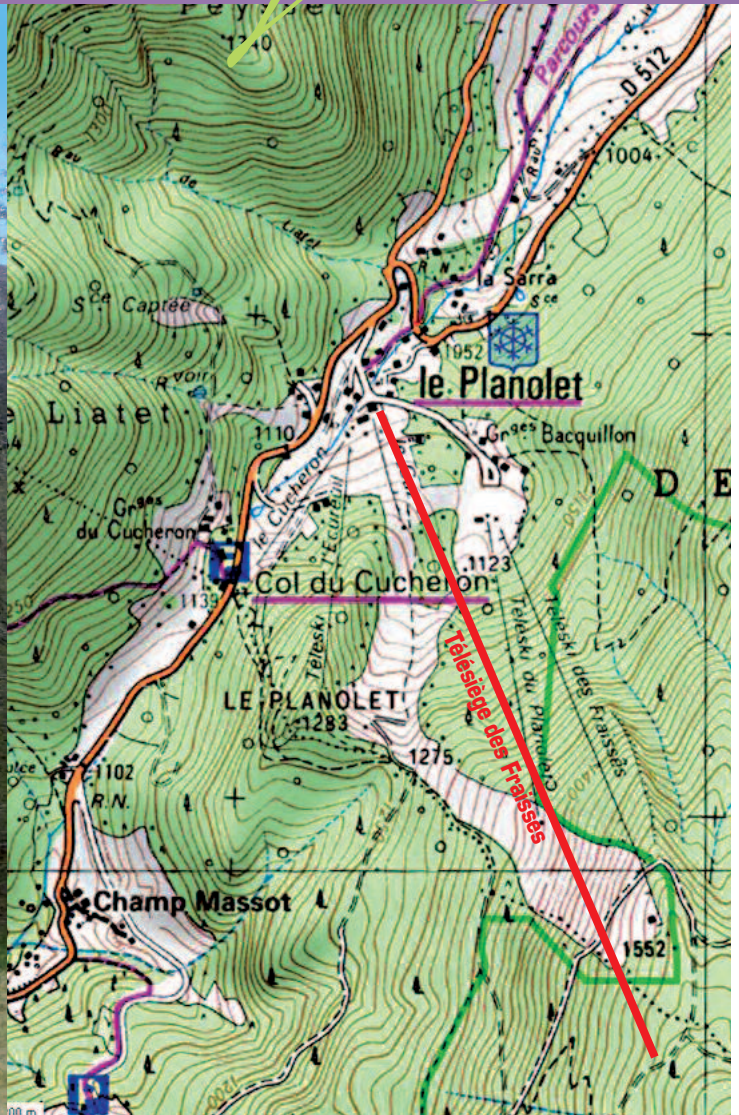
Autour du télésiège des Fraisses, l'aménagement du Planolet consiste, par un terrassement, à réaliser un front de neige qui permettra aux skieurs de circuler en descente continue du télési la Sauterelle au télési du Cucheron. Le télési la Sauterelle sera doublé par un télési plus long. Les téléskis des Fraisses, du Seuillet et du Gaz seront remplacés par un télésiège 4 places qui montera jusqu'au-dessus de la piste des Fraisses. Une nouvelle piste sera créée pour rejoindre le virage de l'Ours et la piste des Gentianes sera élargie à 8 m.

Ainsi les liaisons Saint Pierre de Chartreuse / Le Planolet seront beaucoup plus attrayante rendant l'ensemble du domaine skiable homogène et transparent.

Le télésiège des Fraisses aura une longueur, selon la pente de 1585m avec une altitude de départ à 1088m et l'arrivée à 1565m (dénivelé totale de 477m).

- + 5% sur la saison 2011/2012 pour la station de Villard de Lans
- + 3% pour la station des 2 Alpes
- + 11% pour la station de Chamrousse
- Et + 5% sur l'ensemble des stations françaises

Au sujet de ...



Recensement de la population

Le recensement de la population de Saint Pierre de Chartreuse débutera le 16 janvier 2014 et se terminera le 15 février 2014. La commune est à la recherche d'agents recenseurs.

Le rôle de l'agent de recensement

L'agent recenseur est recruté, nommé et rémunéré par la Mairie.

Il se rend chez l'habitant après avoir reçu une formation (généralement deux séances organisées par la mairie et sous le contrôle de l'INSEE).

Il dispose d'une carte tricolore avec photographie, signée par le Maire de la commune, qui officialise sa fonction pour une durée donnée.

L'agent recenseur dépose au domicile les questionnaires du recensement :

- Une feuille de logement par foyer
- Un bulletin individuel pour chaque personne vivant au domicile, quel que soit son âge.

S'il le souhaite, l'agent de recensement peut aider à remplir les questionnaires sur demande des habitants.

Enfin, il récupère les documents lorsque ceux-ci sont remplis.

Si cela vous intéresse, merci de vous présenter en Mairie ou de nous joindre au 04.76.88.60.18

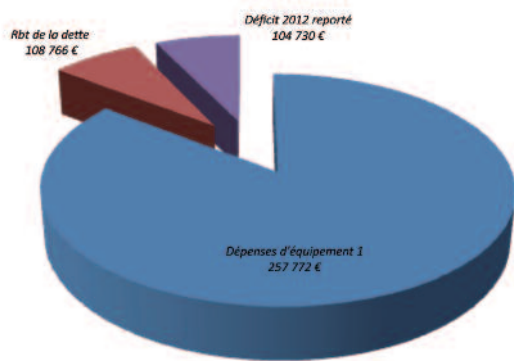
Budget

budgets principal 2013

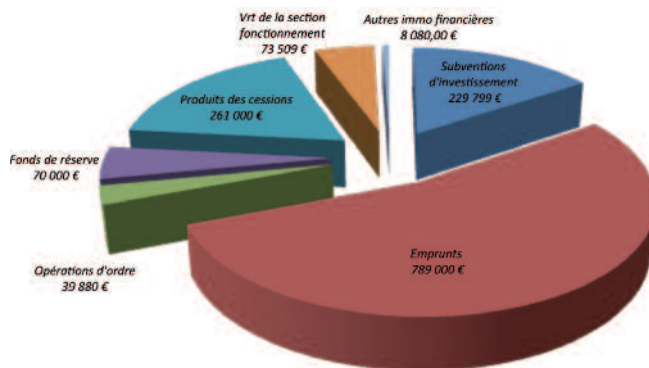
Le montant total du budget principal (fonctionnement + investissement) s'élève à 3 355 625 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

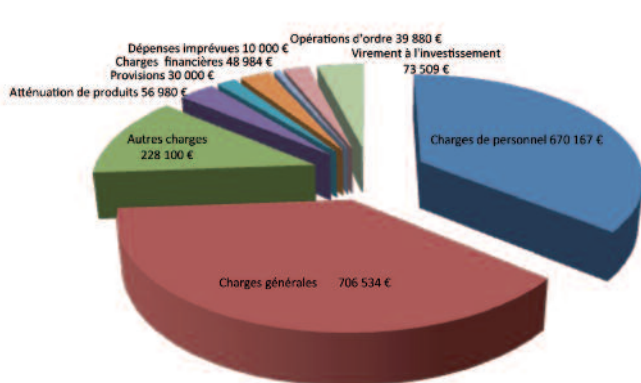


Recettes

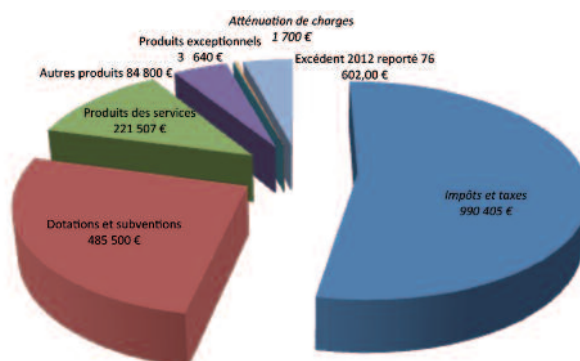


FONCTIONNEMENT

Dépenses



Recettes



Les principaux investissements de ce budget correspondent à des équipements pour la vie du village : salle de restauration scolaire, centre technique municipal, reconstruction du réseau d'assainissement des Essarts, étude d'amélioration du réseau de distribution d'eau potable. Le taux des impôts locaux n'a pas été augmenté par le conseil municipal. Il n'en n'est pas de même pour la Communauté de Communes Chartreuse Guiers.

Budget eau et assainissement 2013

Le contrat d'affermage avec la Saur a été renouvelé au 1er janvier 2012 avec une part du délégataire en diminution dans le prix global de l'eau. En maintenant ce prix à son niveau de 2011, nous pouvons dégager, pour la commune, une capacité supérieure de financement des investissements. Nous en aurons bien besoin dans les années futures car l'efficacité de la distribution d'eau est inférieure à 50%. Les études pour la planification de la rénovation de ce

réseau seront engagées au 2ème semestre de cette année avec l'aide de la subvention du Conseil Général. Après avoir terminé en 2012 le réseau d'assainissement du Battour à la Coche, en 2013, sera reconstruit le réseau des Essarts. Au total, les investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été de 167 000 € en 2012 et seront en 2013 de 289 000 €.

Budget forêt 2013

En 2012, la forêt a reversé au budget principal 100 000 € en recettes. Pour 2013 sont prévus 50 000 €. Mais à la vente des coupes de juin dernier, nous avons constaté une hausse des cours. Au total après la vente de septembre, peut-être auront nous une bonne nouvelle.

Intercommunalité



La tournée du facteur

Dans le cadre de la réforme territoriale, à l'horizon 2014, les trois communautés de communes du Mont Beauvoir, Chartreuse Guiers et des Entremonts vont fusionner pour devenir la Communauté de Communes « Cœur de Chartreuse », à cheval sur les départements de l'Isère et de la Savoie. Les élus ont souhaité faire connaître le territoire de cette nouvelle communauté aux habitants par le biais d'un spectacle itinérant, traversant toutes les communes, et intitulé « La Tournée du Facteur ».

Le Facteur Marcellin est venu à la rencontre des Chartroussins le dimanche 23 juin dernier.

Les grands Rendez-vous

Fête du Club des Gentianes :
le 04/08 sur la place de la Mairie

Concours local de chevaux comtois :
le 11/08 sur le plan de ville

Fête des Métiers de l'Artisanat
et des Produits du Terroir :
les 15 & 16/08 dans le village

Feu d'artifice :
le 15/08 au pied de la télécabine à 22h

Kilomètre Vertical :
le 24/08

Vide Grenier :
le 25/08 sur la place de la Mairie

Enduro Trophy de Chartreuse (VTT) :
01/09

Fête de la Randonnée :
les 14 et 15/09 sur le Plan de ville

Kilomètre Vertical :
le 21/09

La Bambée des Hameaux :
le 22/09

Infos pratiques

Nouveau : JUDO

Le Judo Club Laurentinois vous propose, dès la rentrée de septembre, une activité ludique et éducative pour les enfants. Les séances de Judo se feront le lundi soir à la salle des arts de St Pierre de Chartreuse : de 17h à 17h45 pour les enfants nés en 2007, 2008 et 2009 et de 17h50 à 18h50 pour les enfants nés en 2004, 2005 et 2006. Venez découvrir gratuitement l'activité le lundi 9 septembre 2013, les essais se feront en jogging. Pour plus de renseignements : **06.59.00.98.09** jclautentinois@yahoo.fr



Bricolage, jardinage : rappel !

Bricolage et jardinage : (Arrêté préfectoral n°97-5126) Les travaux de bricolage et de jardinage nécessitant l'usage d'appareils sonores tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

• Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

• Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

• Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Brûlage des végétaux : (Arrêté préfectoral n°2008-11470) Le brûlage des végétaux est interdit du 15 février au 30 avril inclus et du 15 juillet au 30 septembre inclus. Le brûlage ne peut s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale devra avoir lieu avant 20h.

Hier et Aujourd'hui



La place de la Mairie

« En 2013, la Mairie a retrouvé sa place des années 1900. »

Images d'autrefois

La forêt couvre 75 % des 8500 hectares de notre commune. Particuliers, Commune, État l'entretiennent. Les photos ci-après, respectivement de 1931 et 2013 montrent l'avancée de la forêt. Même si l'agriculture mécanisée ne peut pas aller dans les fortes pentes, c'est grâce à l'agriculture que les prairies sont sauvegardées et maintiennent ainsi en plus de l'alimentation de la population, l'ouverture du paysage. Nous devons l'aider, notamment en taillant les frênes qui bordent les torrents. Sachez qu'ils participent l'été au tarissement de certains ruisseaux en consommant 400 litres d'eau par jour.



Les prairies et la forêt de Chartreuse en 1931

Photo : Henri Bertault-Fousse-magne



Directeur de la publication : Yves Guerpillon
Conception : Le Studio
Impression : Imprimerie Notre-Dame
Crédits photos : Charmant Som Gym, PNRG, Maurice GONNARD, Georges ICHTCHENKO, Office de Tourisme, Terra Trail, Communauté de Communes Chartreuse Guiers, Mairie
Imprimé sur papier recyclé avec des encres à base végétales
CTP et plaque sans chimie